



Connaissez-vous vos droits?

Que sont les droits humains?

On entend plus souvent parler de ce qui nous est interdit que des droits que nous possédons. Seriez-vous en mesure d'en nommer quelques-uns? Examinons un instant ce que sont les droits humains et pourquoi il est essentiel d'en assurer le respect pour permettre à l'humanité d'aller de l'avant dans un esprit de fraternité et de justice.

Les droits humains régissent la manière dont nous vivons les uns avec les autres. Ils servent aussi de points de repère pour la conduite des relations entre les individus et les gouvernements, et pour la définition de leurs obligations mutuelles. Les droits humains incluent notamment le droit à la vie, le droit d'avoir accès à de l'eau et à de la nourriture en quantité suffisante, le droit

d'avoir un toit ou encore d'aller à l'école, etc. Ces droits sont acquis à la naissance.

Les gouvernements, en ratifiant les conventions sur les droits de l'homme, s'engagent à protéger leurs citoyens. La ratification d'une convention internationale sur les droits humains oblige les États à adapter leurs lois afin de les rendre compatibles avec ladite convention

ainsi qu'à rendre des comptes à la communauté internationale lorsqu'ils manquent à leurs obligations. Les droits des Canadiens sont protégés par 4 conventions visant les droits en général, les droits des enfants et des personnes handicapées. Toutefois, c'est en connaissant ses droits qu'on peut les défendre.

Les droits humains, ou droits de l'Homme, sont des normes qui reconnaissent et protègent la dignité de tous les êtres humains sans discrimination.

Surveillez la série de 11 pages dans les prochaines parutions afin d'en connaître plus sur vos droits, ceux de vos enfants et des personnes qui vous entourent.

QUIZ

Associez la convention avec le premier ministre à la tête du gouvernement au moment de sa ratification.

- | | |
|--|---------------------------|
| A) Charte canadienne des droits et libertés | 1) Pierre-Élliott Trudeau |
| B) Convention des droits de l'enfant | 2) Louis St-Laurent |
| C) Convention des droits des personnes handicapées | 3) Brian Mulroney |
| D) Déclaration universelle des droits de l'homme | 4) Stephen Harper |

Voir réponse plus bas

Pour en savoir plus

Ministère du Patrimoine canadien
www.pch.gc.ca

Ligue des droits et libertés
www.liguedesdroits.ca

Regroupement des organismes
Espaces du Québec
www.roeq.qc.ca

Le Réseau In-Terre-Actif est un outil d'éducation et d'engagement pour de jeunes citoyens solidaires

LE RÉSEAU
**IN-TERRE-
ACTIF**
IN-TERRE-ACTIF.COM

Découvrez l'album pédagogique « Comprendre pour agir : Les droits des enfants »



www.in-terre-actif.com

COMITÉ DE SOLIDARITÉ
TROIS-RIVIÈRES



1948



« Le jugement final de l'histoire dépendra de l'impact présent et à venir de la Déclaration (universelle des droits de l'homme) sur la conduite des États, des hommes et des femmes de partout. »
- John Humphrey 1948

Déclaration universelle des droits de l'homme

Elle a été adoptée en 1948 par l'Organisation des Nations Unies (ONU). La déclaration n'est pas un traité comme les autres, c'est un texte fondateur dont les États membres de l'ONU sont tenus de respecter les principes. Le principe premier de la déclaration est l'égalité entre les humains, mais tous les droits fondamentaux y sont inscrits tels le droit à la vie et le droit à la liberté d'opinion. Le contenu de ce document international a des répercussions concrètes dans la vie quotidienne de tous les humains de la planète. L'avocat canadien John Humphrey (ci-contre) a participé à la rédaction de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

1982



Charte canadienne des droits et libertés

La Charte est entrée en vigueur en 1982. Ce n'est pas une convention internationale, mais une charte qui s'applique seulement au Canada. Liberté d'expression ou de religion, droit à la sécurité, ce sont des libertés fondamentales et des droits protégés par la Charte. Elle est incluse dans la constitution, c'est-à-dire que c'est la loi suprême au Canada. Toute personne peut donc s'adresser aux tribunaux afin de faire respecter ses droits en faisant valoir la Charte.

1989



Convention relative aux droits de l'enfant

Les enfants sont des humains à part entière. Toutefois, ils sont plus fragiles que les adultes et ils ont besoin d'une protection et d'une assistance particulière. C'est ce qui a amené les dirigeants du monde à reconnaître que les enfants ont des droits spécifiques qu'il faut respecter. Ils ont proclamé ces droits de façon officielle dans un document international : la Convention relative aux droits de l'enfant (auss appelée Convention internationale des droits de l'enfant). La Convention a été adoptée par les Nations Unies en 1989.



À ce jour, 192 pays ont ratifié ce texte. C'est la convention ratifiée par le plus grand nombre de pays de l'histoire. Malheureusement, deux pays, les États-Unis et la Somalie n'y ont pas encore adhéré officiellement.

2010



Convention relative aux droits des personnes handicapées

Elle a été ratifiée par le Canada en 2010, 99 autres pays l'ont aussi ratifiée. C'est la convention la plus importante signée depuis 2000 et c'est la convention pour laquelle les pays se sont engagés le plus rapidement. Les jeux paralympiques sont une vitrine exemplaire pour les droits des personnes handicapées.

Réponses : C) 4) B) 3) D) 2) A) 1)



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada